La Mairie
et les personnes LGBT+

Propositions
pour une commune inclusive

Elections municipales 2020

LGBT+66 est à la disposition des équipes de candidat·e·s et reste dans l'attente de leurs propositions, remarques et accords sur les 14 points évoqués.
Vous trouverez à la fin du document une page destinée à votre réponse, que vous pourrez nous adresser après l'avoir signée

Introduction

Les élections municipales de 2020 seront, comme chaque élection, l'occasion pour les équipes de candidat·e·s de montrer leur capacité à faire de la société dans laquelle nous vivons une société qui n'exclut pas les minorités : il ne s'agit bien évidemment pas de traiter différemment les citoyen·ne·s en fonction de leurs particularités, mais bien d'assurer à chacun·e le même accès aux droits et la même capacité à vivre librement et en sécurité. Autrement dit, assurer au niveau communal l'application de la devise de la République : Liberté, Egalité, Fraternité.

Or les discriminations liées à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre restent encore nombreuses dans nos villages et dans nos villes.

D'après l'enquête "Observatoire des LGBTphobies" de la Fondation Jasmin Roy Sophie Desmarais, réalisée par l'IFOP en mai 2019[1] :

- 68% des personnes LGBT ont été victimes d'intimidation, de menaces ou de commentaires blessants en milieu scolaire
- 68% également dans les lieux publics
- et même 28% lors de démarches administratives !

Dans la même enquête, 16% des personnes LGBT indiquent vouloir changer de ville, en raison de leur identité de genre ou orientation sexuelle.

La même fondation, dans une enquête "Le regard des Français sur l'homosexualité et la place des LGBT dans la société", publiée en juin 2019[2], indiquait que 17% des

[1]Enquête "Observatoire des LGBTphobies", IFOP, Fondation Jasmin Roy Sophie Desmarais, publiée en partenariat avec la DILCRAH et la Fondation Jean Jaurès, 13 mai 2019

[2]Enquête "Le regard des Français sur l'homosexualité et la place des LGBT dans la société", IFOP, Fondation Jasmin Roy Sophie Desmarais, publiée en partenariat avec la DILCRAH, 24 juin 2019

Français ne se définissent pas comme “hétérosexuels exclusifs”, ce qui veut dire que les lesbiennes, gays, bisexuel·le·s, pansexuel·le·s, asexuel·le·s, forment certes une minorité, mais une minorité non négligeable : 1 personne sur 6 !

D’autre part, un rapport du Conseil de l’Europe publié en 2013, estime qu’une personne sur 500 est concernée par la question de la transidentité, et ce chiffre est considéré comme très faible par les associations de personnes transgenres. Il y aurait donc, au minimum, dans les Pyrénées Orientales plus de 960 personnes transgenres !

Il est donc absolument nécessaire que les élu·e·s de proximité que sont les conseiller·e·s municipaux·ales, les adjoint·e·s et les maires s’emparent de cette question, afin de permettre aux personnes LGBT+ de vivre sereinement, d’aimer leur commune et de se sentir pleinement citoyen·ne·s.

C’est pourquoi l’Association LGBT+66 a décidé de présenter dans ce document ses propositions pour faire de nos villes et de nos villages des communes inclusives.

Ce document est destiné à servir de base de dialogue entre notre association et les candidat·e·s aux élections municipales.

LGBT+66 est donc à la disposition des équipes de candidat·e·s et reste dans l’attente de leurs propositions, remarques et accords sur les 14 points évoqués.
Vous trouverez à la fin du document une page destinée à votre réponse, que vous pourrez nous adresser après l’avoir signée

Pour rédiger ce document, notre partenaire « le GAGL45 » s'est basé sur son expérience et sur les témoignages qu'il a reçus ces dernières années.
Il s'est aussi appuyé sur des mesures prises par des grandes villes (Bordeaux, Paris) et sur les relations qu'il a depuis longtemps avec des Mairies du Loiret : Ingré, Orléans, Saran et Saint Jean de la Ruelle.
Et il s'est aussi appuyé sur l'important travail de l'inter-LGBT qui a publié "76 propositions - Agir pour les LGBTQI+ dans la commune".

Bien évidemment, certaines de ces propositions peuvent être mises en oeuvre par les communautés de communes et d'agglomération des Pyrénées Orientales.

La Mairie, lieu d'accueil et de services

La Mairie, dans ce qu'elle représente d'officiel et de lieu d'autorité est parfois difficilement accessible pour les personnes LGBT+ qui peuvent craindre d'y être mal comprises ou mal accueillies. Les Associations ont reçu, ces dernières années, des témoignages de difficultés, ou d'indélicatesses subies par des personnes LGBT+.
C'est pourquoi nous proposons 5 actions pour faire de la Mairie un lieu d'accueil et de services pour tous et toutes :

1 - Former les agents chargés de l'accueil

Une orientation sexuelle minoritaire ou une expression de genre inhabituelle peut provoquer une gêne chez la personne chargée de l'accueil. Elle peut être mise en difficulté dans sa pratique professionnelle, simplement en raison du malaise qu'elle ressent. C'est pourquoi nous proposons que soient formés l'ensemble des personnels chargés de l'accueil aux questions de genre, d'identité de genre, et d'orientation sexuelle, ainsi qu'aux méthodes qui permettent un accueil inclusif.

2 : Adapter le traitement de l'état-civil à toutes les personnes

Six ans après la loi ouvrant le mariage aux couples de personnes de même sexe, et 3 ans après la loi permettant le changement de prénom en mairie pour les personnes transgenres, nous constatons encore des problèmes dans certaines mairies. Nous proposons donc que soient formés avec une particulière attention les personnels chargés de l'état-civil : pour que l'accueil des futur·e·s marié·e·s ne soit pas discriminant, pour qu'il n'y ait pas d'erreur de genre dans les traitements des dossiers de mariage, de PACS, ou de changement de prénom, pour que les formulaires soient adaptés à toutes les situations (sans faire porter la faute aux logiciels).

3 : Sensibiliser l'ensemble des personnels des structures municipales ou paramunicipales

Les personnes LGBT+ fréquentent tous les services publics. Les couples homosexuels, les personnes transgenres, les familles homoparentales ou transparentales ont droit à la même dignité et au même respect lors de l'accueil dans les services municipaux ou paramunicipaux.

Mais là encore, un manque d'habitude de la part des agent·e·s, une gêne liée à l'incompréhension du genre ou de l'orientation sexuelle, des paramètres personnels, font que trop souvent des personnes LGBT+ se sentent rejetées.

Nous proposons qu'une sensibilisation aux situations des personnes LGBT+ soit organisée pour les personnels : des crèches, des centres d'animation et des écoles; du CCAS et des centres sociaux; du service en charge du logement; des services en charge des personnes âgées, maisons de retraite, EHPAD; des services de police municipale.

4 : Informer le grand public que la mairie est un lieu sans discrimination

L'accueil inclusif n'est pas que l'affaire des personnels et des élu·e·s. C'est aussi l'affaire des autres personnes accueillies, qui doivent être sensibilisées au fait qu'elles ne seront pas victimes de discrimination, mais qu'elles ne doivent pas non plus, entre usagers des services, faire subir des discriminations.

C'est pourquoi nous souhaitons que les mairies communiquent dans les lieux publics sur son engagement contre toutes les discriminations, en citant explicitement l'homophobie et la transphobie. Ces lieux publics concernent l'ensemble des services cités plus haut, ainsi que les moyens de transports publics qui connaissent un taux d'incivilités important, mais qui peuvent être aussi un outil de communication simple, massif, et mobile.

5 : Nommer un·e agent·e référent·e sur les questions LGBT+

Dans les communes comptant un grand nombre d'agent·e·s, ou dans les intercommunalités, nous souhaitons qu'un·e agent·e référent·e soit désigné·e et formé·e de manière plus approfondie sur les questions de discriminations anti-LGBT+, afin d'être un soutien et un conseil pour l'ensemble des services.

La Mairie, lieu d'animation

La commune est la collectivité sur laquelle les Français·es comptent en premier pour l'animation de la vie des quartiers, des villages et des villes. Les personnes LGBT+ aussi ! Mais elles s'y sentent parfois, de fait, oubliées, invisibilisées, voire exclues.
C'est pourquoi nous formulons 4 propositions :

6 : Soutenir les associations LGBT+

Les associations LGBT+ ne sont pas des ghettos, bien au contraire : elles oeuvrent au quotidien pour que les personnes LGBT+ soient plus en lien avec la société, en organisant des moments de convivialité, en permettant la sortie de l'isolement généré par l'homophobie ou la transphobie, en sensibilisant les personnes LGBT+ à leur santé tant physique que psychique. En un mot, être mieux, être mieux avec soi, avec ses proches, et avec le reste de la société.
C'est pourquoi les communes ont un rôle essentiel de soutien des associations LGBT+. Nous souhaitons qu'un soutien financier, à la mesure des finances communales ou inter-communales, soit proposé aux associations; qu'un soutien matériel soit également proposé lors des événements publics organisés par les associations (1er décembre, journée mondiale de lutte contre le sida; 17 mai, journée mondiale contre l'homophobie et la transphobie); que des élu·e·s soient présent·e·s lors de ces événements pour montrer l'engagement de la commune.
Nous souhaitons également que les villes invitent les associations LGBT+, comme n'importe quelle autre association, aux événements organisés par la Mairie, qu'ils soient culturels, festifs, institutionnels.
Et pour les villes qui ont des villes jumelles, nous proposons qu'elles favorisent le lien avec les associations LGBT+ de ces villes jumelles.

7 : Participer à la Journée mondiale contre l'homophobie et la transphobie (17 mai)

La Journée mondiale contre l'homophobie et la transphobie commémore la sortie de l'homosexualité de la liste des maladies mentales par l'OMS (17 mai 1990). En France, elle correspond également à la promulgation de la loi ouvrant le mariage aux couples de personnes de même sexe (17 mai 2013).

Nous souhaitons que les communes s'associent aux événements organisés par les associations à cette occasion : en soutenant matériellement et financièrement ces événements, en assurant la sécurité de ces événements dans le cadre des pouvoirs de police du Maire, en proposant que les médias municipaux informent sur ces événements.

Nous souhaitons en outre que le soutien de la commune soit marqué symboliquement pendant la semaine du 17 mai par la présence du drapeau arc-en-ciel sur un lieu municipal : un drapeau devant la mairie, un passage-piéton ou un escalier peint aux couleurs de l'arc-en-ciel.

8 : Sensibiliser le monde du sport

Le monde sportif est encore beaucoup trop souvent un milieu dont les personnes LGBT+ sont exclues, ou dans lequel elles se cachent. Les incidents homophobes sont nombreux, particulièrement dans les sports collectifs.

C'est pourquoi nous insistons fortement pour que la mairie s'engage sur la sensibilisation des éducateur·rice·s sportif·ive·s des structures municipales ou paramunicipales.

Nous souhaitons également, vivement, que la mairie prenne en compte l'engagement des clubs sportifs contre les discriminations, et explicitement contre les LGBTphobies, dans l'attribution de subventions.

9 : Assurer la représentation culturelle de la diversité des familles

Toutes les communes possèdent une médiathèque ou une bibliothèque municipale, et le rôle de ces structures est essentiel dans la possibilité offerte à tous et à toutes de s'émanciper et de s'ouvrir au monde.

Nous souhaitons que les oeuvres proposées, à tous les publics, soient à l'image de la diversité de notre société, en n'ignorant pas la réalité des familles homoparentales, ou les difficultés et les joies des personnes LGBT+.

Nous encourageons les structures culturelles à profiter de la journée du 17 mai pour "mettre en lumière" les oeuvres dont la thématique est LGBT+, sous forme par exemple d'une exposition temporaire ou d'un "point arc-en-ciel".

La Mairie, lieu de travail

1 million de Français·es sont employé·e·s par des communes en France. Les communes sont donc des actrices essentielles de la vie professionnelle. Elles doivent aussi être des lieux exemplaires pour tous leurs agent·e·s, y compris les agent·e·s LGBT+.
Pour cela, nous demandons que soient mises en oeuvre deux actions :

10 : Veiller à la sécurité des agent·e·s LGBT+

Le lieu de travail doit être perçu comme un “lieu sûr” et l’employeur public doit être vu comme un recours évident en cas de discrimination au travail.
Il faut pour cela que les communes-employeuses n’ignorent plus les faits d’homophobie ou de transphobie au travail et qu’elles soient systématiquement aux côtés des victimes, en prenant en charge la protection et la défense de celles-ci, s’il le faut avec le soutien des associations LGBT+ locales.
Il faut également qu’elles soient attentives aux demandes des personnels transgenres pour la prise en compte de leur genre et de leur prénom d’usage.

11 : Afficher son engagement contre les discriminations au travail

Des campagnes régulières, dans l'ensemble de la communication interne, doivent être mises en place pour afficher l’engagement de la commune contre les discriminations au travail, en citant explicitement les LGBTphobies.

La Mairie, lieu politique

Les maires sont les élu·e·s préféré·e·s des Français·es. Ils incarnent la politique dans la vie quotidienne. Pour que la politique de lutte contre les discriminations, en particulier LGBTphobes, soit menée au quotidien, nous faisons 3 propositions :

12 : Déléguer un·e élu·e à la lutte contre les discriminations

Cet·te élu·e sera en charge de l'ensemble des propositions faites dans ce document. Pour plus de visibilité, sa délégation dépendra directement du Maire de la commune.

13 : Être vigilant à la situation internationale

On ne peut pas, en France, lutter contre l'homophobie et la transphobie, et ignorer la situation des personnes LGBT+ à l'étranger. Il faudra donc que les communes soient vigilantes sur ce point dans leur relation avec les villes jumelles, et au besoin qu'elles suspendent leurs relations si des comportements notoirement LGBTphobes étaient relevés du fait des autorités de ces villes.

14 : Rédiger un bilan annuel sur la lutte contre les discriminations

A l'image de ce qui se fait sur l'égalité femmes-hommes, nous souhaitons que les communes présentent un bilan annuel décrivant leurs actions dans la lutte contre toutes les discriminations, et en particulier contre l'homophobie et la transphobie.

Petit glossaire[3]

Sexe, genre, identité de genre, intersexe, transgenre, transexuel

En français, le mot **sexe** désigne la catégorie (femelle/mâle) à laquelle un individu appartient en fonction du constat que l'on fait de son appareil génital/reproducteur à la naissance.
C'est également en fonction de ce constat qu'on lui assigne son **genre** (féminin/masculin), alors que le genre fait référence à un ensemble de rôles et comportements sociaux considérés, en fonction de la culture, du lieu et de l'époque, comme caractéristiques du sexe.

L'**identité de genre** fait référence *« à l'expérience intime et personnelle de son genre profondément vécu par chacun, qu'elle corresponde ou non au sexe assigné à la naissance »*, d'après les principes de Yogyakarta (A.G. ONU 18-12-2008).

L'adjectif **transgenre** est utilisé pour désigner des personnes dont l'identité de genre ne correspond pas au genre assigné à la naissance. L'adjectif **transexuel** était utilisé pour désigner certaines personnes qualifiées aujourd'hui de transgenres, en particulier en fonction du fait qu'elles aient fait modifier leur corps. Cet adjectif est très critiqué en raison de la pathologisation qui l'accompagnait.

Homosexualité, hétérosexualité, bisexualité, pansexualité, asexualité

L'**orientation sexuelle** (et/ou affective) permet de qualifier l'attirance sexuelle durable d'un individu.

L'**homosexualité** désigne l'orientation affective/sexuelle pour les personnes du même sexe.
L'**hétérosexualité** désigne l'orientation affective/sexuelle pour les personnes de

[3]Notre vocabulaire évolue, certains mots se ressemblent, d'où la présence de ce petit glossaire, pour qu'il n'y ait pas d'incompréhension ou de confusions.

l'autre sexe.
Le mot **bisexualité** désigne soit une attirance égale pour les deux sexes, soit une attirance hétérosexuelle ou homosexuelle non exclusive.
Le mot **pansexualité**, dont l'usage est en très forte augmentation, notamment chez les jeunes, mais dont la définition n'est pas encore stabilisée, désigne une attirance affective/sexuelle pour les « personnes » sans que le critère de leur sexe/genre soit déterminant.
Le mot **asexuel** désigne des personnes n'ayant pas d'attirance sexuelle.

LGBT, LGBTI, LGBTQI, LGBT+, LGBTphobies

Le sigle **LGBT** correspond aux mots "Lesbienne, Gay, Bisexuel·le·, Transgenre". Il est utilisé comme adjectif pour qualifier une association, un groupe, un média, un lieu.

Les réalités en terme d'orientation sexuelle, de genre et d'identité de genre étant plus larges que ces 4 lettres, certaines associations utilisent le sigle **LGBTI** (pour inclure les personnes intersexes), ou **LGBTQI** (pour inclure aussi les personnes queers ou en questionnement).

Comme il existe encore beaucoup d'autres situations (pansexuel, asexuel, agenre, non binaire,...) LGBT+66 a choisi d'utiliser le sigle **LGBT+** pour inclure toutes les personnes qui sont dans une situation minoritaire quant à leur genre, leur identité de genre, ou leur orientation sexuelle.

Les **LGBTphobies** désignent l'ensemble des discriminations dont sont victimes les personnes LGBT+. Il s'agit de l'homophobie (**gayphobie** et **lesbophobie**), de la **biphobie**, de la **transphobie**, et des discriminations qui ne possèdent pas de nom spécifique et qui concernent les autres personnes LGBT+.

Si, malgré ce glossaire, le vocabulaire et les concepts ne vous paraissent pas encore suffisamment clairs, n'hésitez pas à nous contacter.

Remerciements :
Nous tenons à remercier ici le GAGL-45 d'Orléans qui a réalisé ce document destiné aux futur.e.s élu.e.s de nos communes afin qu'ielles puissent prendre conscience des attentes du monde LGBT+ pour un mieux vivre ensemble, respecter les un.e.s et les autres et combattre toutes les formes de Lgbtphobies.

A retourner dument complété et revêtu de la signature du responsable de la liste

VILLE CONCERNEE :

REMARQUES

ENGAGEMENTS

NOM, PRENOM ET SIGNATURE DU RESPONSABLE DE LA LISTE

LESBIENNES GAYS BI TRANS ET + DES PYRENEES ORIENTALES
39, rue des Rois de Majorque
66000 PERPIGNAN

contact@lgbt66.fr
☎ 0954019989 / 0646159184
www.lgbt66.fr